



Auvergne-
Rhône-Alpes



Référentiel technico-économique ovin viande (conjoncture 2020/2021)

POUR BIEN CONSTRUIRE UN PROJET OVIN



Ce document, destiné aux *conseillers d'entreprise et conseillers ovins*, explicite les définitions et critères technico-économiques pour construire, installer, réorienter un projet ovin.

DÉFINITIONS

Brebis

Un bilan de reproduction peut être calculé par lutte ou pour une campagne.

Lorsqu'il y a une seule période de lutte, les critères zootechniques du bilan de reproduction peuvent être rapportés à la femelle (de plus de 6 mois) destinée à la reproduction.

Avec plusieurs périodes de lutte par an (chaque lutte correspond souvent à un rattrapage de la lutte précédente), une accélération du rythme d'agnelage (des brebis mettent bas plusieurs fois sur une même campagne) et/ou lorsque les agnelles sont conservées sur plusieurs périodes de naissance (printemps et automne par exemple) il est très difficile voire impossible de calculer, à l'échelle de la campagne, le nombre de femelles destinées à la reproduction.

On préfère donc raisonner à partir d'un critère technico-économique :

L'Effectif Moyen Présent (EMP) de femelles (de plus de 6 mois).

Les deux approches (zootechnique et technico-économique) sont complémentaires.

Exemple pour une troupe sans variation d'effectif

L'Effectif Moyen Présent de 600 femelles passe par un minimum de 581 et un maximum de 623.

Femelles de + de 6 mois	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	Effectif moyen présent
Effectif début de mois	597	596	595	594	588	623	581	610	607	605	602	597		
Agnelles nées à l'automne N-1					37								37	
Agnelles nées en hiver							36						36	
Agnelles nées au printemps N											37		37	
Femelles mortes	1	1	1	6	2	2	7	3	2	3	2		30	
Femelles réformes						40					40		80	
Effectif fin de mois	596	595	594	588	623	581	610	607	605	602	597	597		600

Pour les systèmes rustiques (brebis rustique et agneaux conduits en bergerie) l'ensemble brebis + agneau compte 0.15 UGB. En région herbagère (brebis de plus grand format et conduite des agneaux à l'herbe), plutôt 0.16 - 0.17 UGB.

Agneaux

L'agneau d'herbe

Il naît de janvier à mai afin de profiter au maximum de la pousse d'herbe printanière.

Il peut être complémenté avec du concentré ou non, dès la naissance ou à partir du sevrage, fini à l'herbe ou en bergerie.

Il est abattu entre 110 et 210 jours à un poids vif de 35 à 42 kg, suivant le type racial et le sexe.

Le rendement poids de carcasse /poids vif est de 46 %.

Les ventes débutent en mai.

La dénomination "**agneau gris**" ou "**agneau de report**" est utilisée pour les agneaux les plus âgés, finis avec du concentré en bergerie et vendus entre 7 et 10 mois avec un rendement plus faible.

L'agneau de bergerie

Nourri exclusivement au concentré, il est abattu à 80-130 jours (selon la vitesse de croissance et l'état d'engraissement).

Son poids varie de 30 à 40 kg vifs suivant la race, le sexe et le débouché commercial. Avec un rendement poids de carcasse /poids vif de 48 %, le poids de carcasse varie de 15 à 22 kgc.

L'agneau léger, de 24 à 30 kg vif à 60 à 80 j, est destiné au marché du Sud de la France ou à l'exportation ; son rendement est plus élevé car son appareil digestif (panse) n'est pas encore développé.

REPRODUCTION

Saison sexuelle et contre saison

La durée du cycle sexuel est d'une durée moyenne de 17 jours (+/- 2 jours).

La durée de gestation pour une brebis est de 147 jours (+/- 5 jours).

La saison sexuelle des brebis correspond aux jours de durée décroissante (soit de septembre à décembre). A cette période, le taux de fertilité recherché est de 80 % pour les agnelles, 97 % pour les adultes.

En contre-saison (de février à mai), la fertilité naturelle des brebis de races dessaisonnées est de 75 %, celle des races herbagères de 60 % avec synchronisation des chaleurs.

Balance d'inventaire animaux

L'équilibre de la balance d'inventaire d'animaux est une condition *sine qua non* de fiabilité des résultats techniques de l'atelier ovin. Cela concerne toutes les catégories d'animaux. Sa vérification est indispensable.

Exemple de balance agneaux :

D'un côté les sorties d'agneaux (morts, conservés pour le renouvellement, vendus, autoconsommés) et en stock fin (qui correspondent au stock début de la campagne suivante et donc conditionnent la fiabilité des résultats de celle-ci).

De l'autre les agneaux en stock au début de la campagne (en pratique ce nombre est le plus difficile à connaître car correspondant à la date la plus ancienne) et les agneaux nés.

Exemple :

Sorties d'agneaux

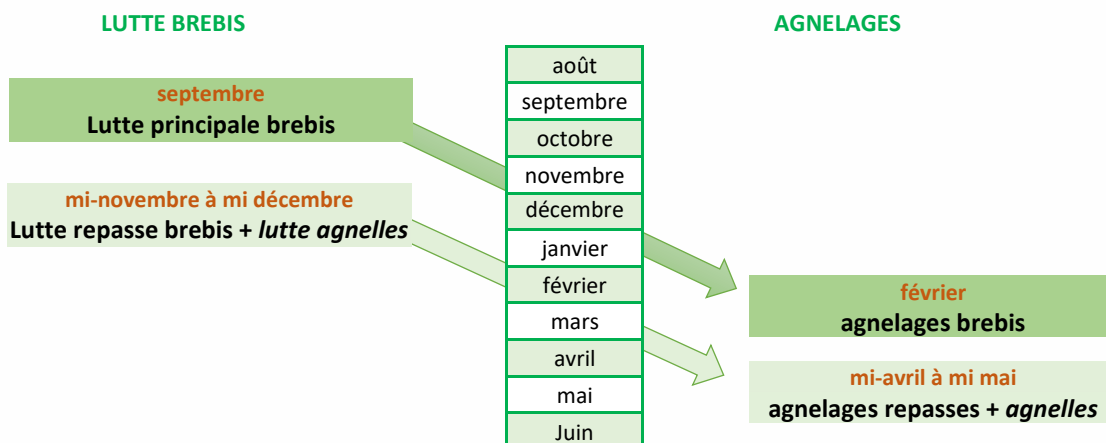
Agneaux morts	24
Agneaux conservés	20
Agneaux vendus	110
Agneaux en stock fin	9
Agneaux autoconsommés	5
TOTAL	168

Entrées d'agneaux

Stock début	?
Agneaux nés	160
TOTAL	168

Une seule période de mise bas par an, au printemps (races à viande)

Pour produire des agneaux à l'herbe



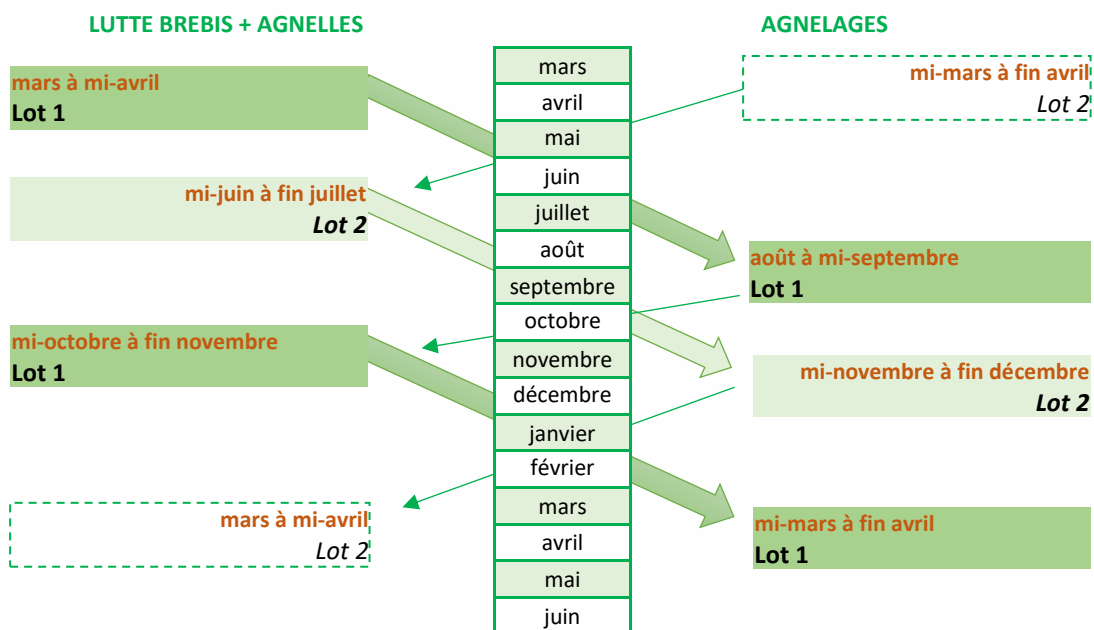
La lutte des brebis à l'automne, en saison sexuelle, dure généralement 5 semaines. L'agnelage principal est centré sur février et la croissance des agneaux est calée sur la pousse de l'herbe.

Les agnelles sont luttées à partir de 9 mois, quand elles sont suffisamment développées (au moins les 2/3 du poids adulte). Elles constituent, avec les brebis vides de la lutte principale, le second lot d'agnelage.

L'objectif est d'atteindre un taux de mise bas annuel supérieur à 91% pour l'ensemble brebis + agnelles.

Lutte tous les 4 mois – 3 périodes d'agnelage par an (races rustiques et prolifiques)

Pour produire des agneaux de bergerie toute l'année



Les luttes d'automne et d'été durent généralement 5 semaines. Celles de printemps une semaine de plus car la fertilité à cette période est moindre. La lutte principale d'un lot est toujours une lutte de repasse du lot précédent. Les agnelles de renouvellement sont souvent conservées sur chaque période d'agnelage, elles mettent bas entre 15 (en saison) et 20 mois (en contre-saison).

Les femelles ayant mis bas sont systématiquement remises en lutte très rapidement (déduction des mortes et des réformes), car l'objectif est d'atteindre un taux de mise bas annuel supérieur à 1.10 pour l'ensemble brebis + agnelles. Dans certains systèmes, le lot 1 peut être lutté 15 jours plus tard au printemps (mi-mars).

Critères de reproduction

Taux de mise bas

Nombre de mises bas (avortements compris) * 100
/ effectif femelles (mises à la reproduction *OU* EMP)

Taux de prolificité

Nombre d'agneaux nés (vivants et morts) * 100 / nombre de mises bas

Taux de mortalité agneaux

Nombre d'agneaux morts * 100 / nombre d'agneaux nés

Taux de productivité numérique

Nombre d'agneaux vendus et conservés*100
/ effectif femelles (mises à la reproduction *OU* EMP)

Analyser un bilan de reproduction (en rythme de croisière)

Ces données sont à mettre en cohérence avec la conduite de reproduction pratiquée sur l'exploitation.

Taux satisfaisants	Races désaisonnées	Races prolifiques (pures ou croisées)	Races saisonnées
Mise bas annuel	> 110%	> 110%	> 92 %
Prolificité	> 140%	> 180%	> 150%
Mortalité agneaux	< 15%	< 20%	< 13%
Productivité numérique	> 130%	> 160%	> 120%

Taux de renouvellement des brebis = Taux de réforme des brebis + Taux de mortalité des brebis	14 % + 6 % = 20%
Taux de renouvellement des béliers	30 %
Brebis/bélier en saison sexuelle *	30 à 35
Brebis/bélier en contre-saison *	20 à 25

* Le nombre de béliers jeunes (à partir de 18 mois) dans le haras peut influencer le ratio brebis/bélier, un jeune bélier saillit moins de brebis.

Astuces :

- Il est préférable de mettre des béliers expérimentés lors de la lutte des agnelles, ils sont plus actifs.
- La lutte des agnelles doit se faire de manière spécifique sans mélange avec des brebis.
- L'utilisation d'un bélier vasectomisé introduit 15 jours avant la mise en lutte permet d'améliorer la fertilité et la prolificité sur le premier cycle, mais aussi de regrouper les mises bas.

SYSTEME FOURRAGER

Niveau de chargement au pâturage (ha pâturée selon la période)

Systèmes	Printemps	Eté	Fin été - Automne
Montagnes (brebis/ha)	15 à 20	10 à 15	5 à 10
Herbagers (brebis suitées /ha)	12 à 15	7 à 12	6 à 8

Valeur des UGB techniques par catégorie pour réaliser les prévisions fourragères

- Brebis rustique = 0,15 UGB / brebis herbagère = 0,17 UGB
- Bélier = 0,15 UGB
- Agneau et Agnelle de plus de 6 mois = 0,07 UGB
- Agneau sevré = 0,05 UGB
- Agneau non sevré = 0,03 UGB

Production de fumier : 4 à 5 kg / jour hivernée/ brebis avec 70 à 100 kg de paille litière utilisée par brebis

ALIMENTATION

Consommation de concentré et de fourrages

Ce critère global peut être décliné par catégorie animale en année « normale », il est nécessaire d'ajuster les quantités en cas d'aléas climatiques.

Catégories animales	Séjour en bâtiments	Concentré	Fourrage
Brebis herbagère	~ 3 semaines à 2 mois	30 à 80 kg	90 à 150 kg MS
Agnelle complémentée à l'herbe du sevrage à la lutte	0	15 à 35 kg	0
Agneau d'herbe complémenté	0	40 à 50 kg	0
Agneau d'herbe fini en bergerie	de 2 à 10 semaines	30 à 80 kg	10 à 30 kg MS
Brebis rustique	Selon séjour en bergerie (durée hivernage, agnelage d'été en bergerie)	40 à 60 kg (dans le cas d'1 agnelage par an) 60 à 90 kg (dans les systèmes d'agnelages accélérés)	200 à 350 kg MS
Agnelle élevée en bergerie, du sevrage à la lutte	140 à 160 jours	70 à 100 kg	100 à 150 kg MS
Agneau mâle de bergerie	100 à 130 jours	80 à 90 kg	30 kg MS
Agneau femelle de bergerie	90 à 120 jours	70 à 80 kg	25 kg MS
Agnelet	70 à 80 jours	25 à 35 kg	15 kg MS

Poudre de lait 12,5 kg par agneau

Minéraux (sel + oligo-éléments) 4 à 6 kg soit 3 à 6 € par brebis

Comme pour les agneaux les variations de stock de concentré sont à prendre en compte.

Exemple :

+	+	+	-	-	=
Stock début	Achat	Récolte	Vente	Stock fin	Distribué aux animaux
2.0 t	4.0 t	10.0 t	2.0 t	1.0 t	13.0 t

CHARGES OPERATIONNELLES

Alimentation directe

Catégorie	Prix moyen estimé (en brut)
Céréales autoconsommées	145 €/tonne
Céréales achetées	195 €/tonne
Protéagineux achetés	240 €/tonne
Tourteau colza	290 €/tonne
Luzerne déshydratée	260 €/tonne
CMV	1€/kg
Aliment concentré brebis	290 €/tonne
Aliment concentré engraissement agneau (17 à 18% MAT)	310 €/tonne
Aliment complémentaire azoté	380 €/tonne
Poudre de lait pour allaitement artificiel (Protéines 100% laitières)	2 300 €/tonne

	Charges opérationnelles d'alimentation (€ / brebis)	Quantité de concentrés kg / brebis	% concentrés prélevés	Quantité de concentrés (kg) / kgc d'agneau produit
Systèmes ovins spécialisés herbagers	60 à 80	180 à 240	25 %	6 à 10
Systèmes ovins-bovin viande herbagers	40 à 60	180 à 240	30 %	6 à 12
Systèmes ovins spécialisée montagne	50 à 75	170 à 240	25 %	7 à 10

Frais divers d'élevage (reproduction, identification, tonte, petites fournitures, cotisations spécifiques, litière non comprise)

Par brebis rustique	7 à 12 €
Par brebis herbagère	8 à 14 €

Frais vétérinaire

Par brebis rustique	6 à 9 €
Par brebis herbagère	9 à 11 €

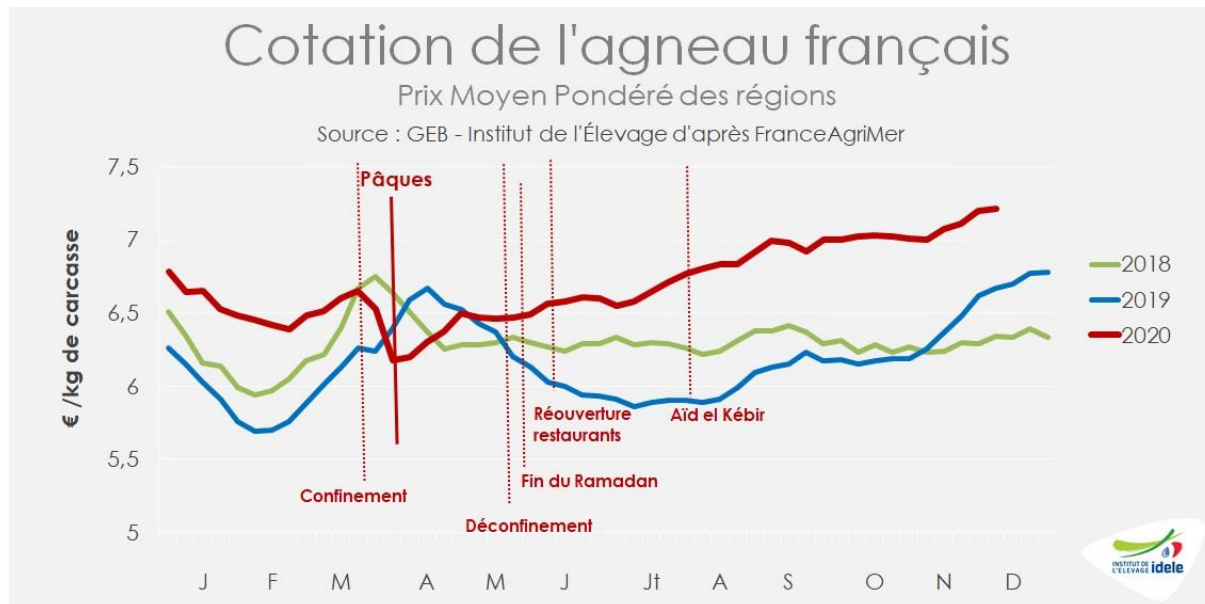


VENTES

Agneaux

Agneau lourd : moyenne annuelle : 6,74€ par kgc avec des variations mensuelles et selon le mode de commercialisation (livraison par l'éleveur ou collecte par l'opérateur commercial).

Agnelet : 90 € par tête pour un poids moyen de 25,5 kgv



Réformes (pour un état correct)

Catégorie	Brebis de réforme herbagère	Brebis de réforme rustique
De janvier à mai (avant la fin de période de détention obligatoire)	75 à 85 € / tête	40 € à 60 € / tête
De juin à décembre	70 à 80 € / tête	35 € à 50 € / tête

Prix des béliers de réformes : 80 à 115 € /tête

Laine

	Quantité /brebis	Prix / kg
Brebis rustique	1.3 à 2 kg	0 à 0.2 €/kg
Brebis herbagère	2 à 3.0 kg	0.2 à 0.7 €/kg

ACHATS DE REPRODUCTEURS

Catégorie	Prix par tête
Brebis	100 à 160 € selon possibilité de tri des animaux ou non
Agnelle rustique de 4 mois environ	130 € à 160 € selon la génétique
Agnelle rustique entre 6 et 7 mois	150 à 200 € selon l'âge et la génétique
Agnelle « race lourde » et Romane	180 à 220 €
Béliers de moins de 6 mois (inscrit)	400 à 500 €
Béliers de plus de 6 mois (inscrit)	500 à 600 €
Béliers vasectomisés	250 €
Béliers de 2 ^{nde} main	230 €

BILAN

Catégorie	Prix par tête
Bélier	250 €
Brebis	105 €
Agnelle	130 €

AIDES

Spécifiques ovines (2020)

Aide	Montant	Conditions
Aides de base par brebis, avant modulation	22,30 €	0.5 agneau vendu/brebis/an Avoir minimum 50 brebis
500 premières brebis	+ 2 €	Transparence PAC possible pour les GAEC
Nouveaux producteurs	+ 6 €	Début d'une activité d'élevage ovin entre le 1er février 2018 et le 31 janvier 2021

Remarque : réropolation de l'effectif primé si moins de 0.5 agneau vendu par brebis

ICHN ovine (2020)

Pour les EA avec plus de 50 % d'UGB ovine, la part variable de l'ICHN des 50 premiers ha est majorée. A titre indicatif, pour un chargement défini, montant par ha après les différentes retenues budgétaires (variables chaque année). Les valeurs retenues sont différentes d'un département à l'autre.

Tranches d'ha	Zone défavorisée simple	Montagne de moins de 1000 m	Montagne de plus de 1000 m
25 premiers ha	156,6 €	299,5 €	312,1 €
de 25 à 50 ha	126,6 €	221,8 €	230,2 €
de 50 à 75 ha	66,5 €	66,5 €	66,5 €
Soit un montant maximum par part économique	8 744 €	14 697 €	15 220 €

SOLDE SUR COUT ALIMENTAIRE

Le Solde sur Coût Alimentaire (SCA) par brebis est égal à la différence entre le Produit Agneau estimé [Productivité numérique x Prix moyen des agneaux (lourds, légers, repro, autoconsommation, vente directe)] et les Charges d'alimentation directe (concentrés, achats de fourrage et frais d'estive).

Il est de 89 € en moyenne dans les données d'appui technique et de **109 €** dans les fermes de référence.

MARGE BRUTE, AVEC AIDES SPECIFIQUES OVINES MAIS SANS ICHN NI DPB

Viser : 100 € par brebis





Document édité par l'Institut de l'Élevage
149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr
Mai 2021 - ISSN : 2274-5246
Référence Idele : 0021301063
Crédit photos : Chambres d'agriculture, Institut de l'Élevage

Rédaction :

Lucille GUYARD - Chambre d'agriculture de l'Allier – lguyard@allier.chambagri.fr - Tél : 04.70.28. 92.21
Philippe ALLAIX - Chambre d'agriculture de la Loire – philippe.allaix@loire.chambagri.fr - Tel : 04 77 91 43 03
Fabrice VASSORT - Chambre d'agriculture de la Haute-Loire – fvassort@haute-loire.chambagri.fr - Tel : 04 71 07 21 26
Gaïane SEYCHAL - Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme – g.seychal@puy-de-dome.chambagri.fr - Tel : 04 73 82 09 74
Mélanie BEAUMONT-VERNIERE - Chambre d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes – melanie.beaumont@aura.chambagri.fr –
Tél.: 04 73 28 52 26
Marie MIQUEL – Institut de l'Élevage – marie.miquel@idele.fr – Tél. : 04 43 76 06 81

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

